



## Salariés non syndiqués

Une série de l'Association du Barreau canadien vouée à la santé juridique

2015

Salarié? Voici une liste de choses bonnes à savoir si vous n'êtes pas syndiqué. Pour prévenir les problèmes, savoir quoi surveiller et éviter des erreurs coûteuses.

- Connaissez-vous bien votre contrat de travail? Êtes-vous protégé en cas de licenciement?
- Avez-vous droit à des congés payés? À des vacances? À une rémunération majorée pour les heures supplémentaires? Consultez le site Web de votre province ou territoire pour connaître les normes du travail qui s'appliquent à vous\*.
- Votre employeur fait-il un effort raisonnable pour assurer la sécurité de votre lieu de travail conformément aux normes du travail? Consultez l'organisme gouvernemental responsable de cette question dans votre province ou territoire pour en savoir plus.
- Vous avez un handicap ou un problème de santé? Votre employeur vous a-t-il proposé des mesures d'adaptation? Lui avez-vous fourni tous les renseignements nécessaires sur votre état, l'incidence qu'a celui-ci sur votre travail et le temps qu'il devrait durer?
- Faites-vous l'objet de harcèlement ou de discrimination au travail? Votre employeur réagit-il rapidement à vos plaintes? Pour en savoir plus, consultez la commission des droits de la personne de votre province ou territoire.
- Avez-vous été renvoyé pour un motif que vous jugez injustifié? Avez-vous reçu un préavis raisonnable? Pour en savoir plus sur les droits que vous confèrent les normes du travail, consultez le site Web de votre province ou territoire.

*\* La plupart des milieux de travail sont régis par les lois provinciales ou territoriales, mais certains relèvent de la législation fédérale. Si c'est votre cas, consultez le site Web du gouvernement fédéral.*

Les professionnels du droit peuvent vous aider à trouver réponse à ces questions et plus encore. Consultez les sites en ligne, un fournisseur de services juridiques et les sites gouvernementaux, ou faites appel à une clinique d'aide juridique qui vient en aide aux salariés.

### QUESTIONS DE DROIT. RENSEIGNEZ-VOUS.



L'ASSOCIATION DU  
BARREAU CANADIEN  
THE CANADIAN  
BAR ASSOCIATION

Vos coordonnées ici.